

## **2008 au DEC**

---

Si les prémices du ralentissement de l'économie mondiale se sont manifestés dans le canton à partir du 4<sup>e</sup> trimestre, 2008 appartient encore à une période de conjoncture dynamique. Le Canton a travaillé à renforcer sa promotion économique et son image à travers notamment la coordination des festivités autour de l'Eurofoot, sa présence en Chine à l'occasion des Jeux Olympiques, sa participation à l'Olma à St-Gall dont il était l'hôte d'honneur, le renforcement de la présence d'organismes sportifs internationaux sur son sol et la mise en chantier d'une promotion économique commune avec les cantons de Suisse occidentale. Dans le domaine de l'aménagement, le nouveau plan directeur cantonal a reçu l'aval de la Confédération et est entré en vigueur. Les trois projets d'agglomérations soutenus par le Canton ont reçu un accueil très favorable auprès de la Confédération.

### **Renforcer la notoriété du canton**

---

L'année 2008 a été marquée, pour le DEC, par une opération d'ampleur de promotion de l'image du canton en Suisse alémanique. En octobre, le canton de Vaud était l'hôte d'honneur de la foire de Saint-Gall, l'Olma. Cette manifestation qui attire chaque année environ 400 000 personnes a été une occasion de mettre en valeur non seulement son agriculture et ses spécialités culinaires, mais aussi sa culture, ses atouts économiques et ses attraits touristiques. L'image du canton est sortie renforcée de cette manifestation.

En juin, la fête autour du championnat d'Europe de football s'est parfaitement déroulée, dans un esprit convivial, favorisé par le soin apporté à l'accueil et à la sécurité. Ce fut là aussi une belle opportunité de promouvoir le canton, auprès des visiteurs et notamment des médias étrangers.

En août, les jeux Olympiques de Pékin ont été l'occasion pour le Canton de développer ses contacts avec le monde international du sport et les milieux économiques chinois.

### **Promotion économique**

---

Dans le domaine de la promotion économique, le Canton de Vaud a participé à la mise en chantier d'un rapprochement avec les cantons de Suisse occidentale. Afin de renforcer la promotion de ces cantons à l'étranger, la décision a été prise de réunir des moyens aujourd'hui répartis dans diverses structures.

### **Politique régionale**

---

Le Conseil d'Etat a conclu avec la Confédération une convention programme sur la politique régionale. Ce nouvel outil, qui définit le cadre du soutien fédéral au développement des régions rurales, de montagnes et transfrontalières est entré en vigueur en janvier. Entre 2008 et 2011, Canton et Confédération y consacreront chacun plus de 31 millions de francs de prêts et de subventions, sans compter les actions entreprises avec la France et avec d'autres cantons, également concernées par cette convention.

### **Logement**

---

Dans le contexte actuel de pénurie du logement, le Département a initié une réflexion avec les partenaires naturels dans ce domaine: en octobre, le DEC a organisé la première édition des Assises du logement. Par ailleurs, le

Canton encourage la diffusion du label Minergie qui devient un critère pour obtenir une aide au logement (soutien cantonal à la mise sur le marché de nouveaux logements).

## **Territoire**

---

Le plan directeur cantonal, adopté en 2007 par le Grand Conseil, est entré en vigueur en août 2008, après sa validation par la Confédération. Ce nouveau plan directeur constitue désormais l'outil central de la politique cantonale d'aménagement du territoire, destiné à rationaliser l'utilisation de l'espace notamment en limitant l'étalement urbain et à renforcer l'attractivité du canton.

En décembre 2008, le Conseil fédéral mettait en consultation un projet de cofinancement des agglomérations suisses ; les trois projets touchant au territoire vaudois ont été très bien cotés puisque la part fédérale se monte à 40% pour les agglomérations franco-valdo-genevoise et Lausanne-Morges et à 30 % pour l'agglomération yverdonnoise.

## **Sport**

---

La place du canton dans le monde du sport international a été reconnue et renforcée: la Confédération, sensibilisée notamment par le Canton de Vaud sur le rôle des fédérations et organisations sportives internationales, a approuvé leur exonération fiscale. Avec l'arrivée à Lausanne de la Fédération internationale de gymnastique en juillet et l'annonce en décembre de l'installation de la fédération internationale de basketball à Mies, le canton comptera sur son sol 46 organismes internationaux, notamment liés à l'olympisme, dont 26 fédérations sportives internationales.

## **Marché du travail**

---

Sur le front de l'emploi, la diminution du chômage s'est poursuivie jusqu'à l'été 2008, passant de 4,1% fin janvier à 3,6% de fin mai à fin juin. Ensuite, le niveau du chômage est remonté pour atteindre 4,3% à la fin de l'année. Ainsi, le retournement de la conjoncture économique internationale s'est faite sentir sur l'emploi dans la seconde moitié de 2008. Aussi, dès le dernier trimestre, de nouveaux collaborateurs ont été engagés dans les Offices régionaux de placement (ORP) afin de s'adapter à la dégradation prévisible en 2009. La lutte contre le travail au noir a par ailleurs encore été renforcée en 2008, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le travail au noir.

## Groupes de prestations

### 51.1 Etat-major

#### 51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

#### Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

## Groupes de prestations

### 51.2 Ressources humaines

#### 51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

#### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

**Groupes de prestations**  
**51.3 Finances**

**51.3 Finances**

Appui aux services : gestion financière du département.

**Descriptif**

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclage comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

**Groupes de prestations**  
**51.4 Informatique**

**51.4 Informatique**

Gestion des ressources informatiques.

**Descriptif**

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

**Groupes de prestations**  
**51.5 Activités spécifiques**

**51.5 Activités spécifiques**

Activités spécifiques.

**Descriptif**

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Argiculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Banque cantonale vaudoise (BCV)

Le 15 avril 2008, le Grand Conseil a adopté le « Décret relatif à la politique d'actionnaires de l'Etat de Vaud à l'égard de la Banque cantonale vaudoise pour les années 2008 et suivantes ainsi que pour la vente des actions de cette banque détenues par l'Etat et dépassant sa participation historique de 50,12% », répondant ainsi à une motion. Pour mémoire, en avril 2005, le Député Jean-Pierre Grin déposait sa motion demandant au Conseil d'Etat de proposer un EMPD au Grand Conseil autorisant l'Etat à se désengager partiellement de sa participation au capital de la banque jusqu'à hauteur de 50,12%. En septembre 2005, le Grand Conseil donnait suite à cette motion et la renvoyait au Conseil d'Etat à une courte majorité (66 voix contre 64 avec 8 abstentions). Un EMPD a été préparé conjointement par le DEC et le DFIRE. Le Conseil d'Etat l'a adopté le 22 octobre 2007. Entre janvier et mars 2008, la commission parlementaire a étudié cet EMPD qui a fait l'objet de deux rapports (majorité et minorité).

Le 25 novembre, le Conseil d'Etat communiquait toutefois qu'au vu de la conjoncture économique, il n'entendait pas se défaire de ses actions avant 2010. Cette communication a été faite dans la foulée de l'annonce de la nouvelle stratégie financière et organisationnelle de la BCV pour les années 2009-2013.

Par ailleurs, le 28 octobre 2008, le Grand Conseil a également adopté une motion de la Députée Michèle Gay Vallotton demandant la modification de la loi du 20 juin 1995 organisant la BCV dans le but d'y inscrire le principe d'une participation majoritaire de l'Etat.

### LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le [contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud](#), fixé à 175 unités, a été une fois de plus dépassé. Comme en 2007, le Canton a sollicité l'octroi d'un contingent supplémentaire, constitué d'unités non utilisées dans les autres cantons. Preuve que la demande d'acquisition de logement de vacances par des personnes à l'étranger n'a pas faibli en Suisse, seule 49 unités supplémentaires ont pu être obtenues, soit une infime amélioration par rapport à 2007 (46 unités supplémentaires).

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2008, fondée sur les mêmes critères que l'année précédente (principalement taxe de séjour et ratio de lits froids) a été publiée dans la FAO en novembre 2007. Elle n'a pas été contestée.

Les évolutions en matière de politique touristique et de taxe de séjour imposeront toutefois de trouver de nouvelles bases à la répartition du contingent. La réflexion entamée en 2007, notamment avec l'ensemble des associations régionales, devra être poursuivie.

## Projets particuliers

### **Eurofoot 2008**

---

L'organisation en Suisse et en Autriche de l'Eurofoot 2008, du 7 au 29 juin, a été l'occasion pour le Conseil d'Etat de mettre en valeur l'accueil et la promotion de l'image du Canton, tout en assurant un niveau adéquat de sécurité compte tenu du fait que les équipes de France et de la Hollande étaient hébergées dans notre canton, tandis que la Turquie s'y entraînait.

La conduite du projet a été assurée par le Secrétariat général du DEC, répondant à une délégation ad hoc du Conseil d'Etat. Un groupe d'appui et de suivi a été constitué sous la présidence du Secrétaire général du DEC, incluant des représentants des services suivants : économie, logement et tourisme, éducation physique et sports, Police cantonale, santé publique, mobilité, communes et relations institutionnelles. Tous les partenaires touristiques ont par ailleurs été impliqués au sein d'un groupe opérationnel conduit par le SELT.

L'excellente préparation des différents acteurs (accueil et promotion, sécurité, sanitaire) a permis un déroulement sans aucun heurt de cette manifestation. Les dispositifs sanitaires et sécuritaires prévus ont pu être allégés dès la mi-compétition. De l'avis unanime des personnes ayant œuvré à ce projet, les premiers bilans sont extrêmement positifs.

### **Présence vaudoise à l'Olma 2008**

---

Il est rappelé ici qu'en automne 2005, le Conseil d'Etat vaudois a accepté l'invitation du Canton de St-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'Olma 2008. Il a confié la direction et la responsabilité du projet au DEC. C'est ainsi que Jacqueline Maurer puis Jean-Claude Mermoud ont porté ce projet de 2006 à 2008 avec l'appui de leur Secrétariat général.

Il a fallu deux ans pour permettre de mettre sur pied un programme ambitieux en poursuivant trois objectifs: assurer la promotion économique vaudoise, donner une image à la fois complète et flatteuse du Canton de Vaud en Suisse alémanique et fédérer les Vaudoises et les Vaudois.

#### **Réalisations :**

Le Canton a exploité une halle de 700 m<sup>2</sup>. Dans le but de renforcer la visibilité de la présence vaudoise à l'intérieur de la foire, il a loué des espaces voisins à des organes institutionnels (Ville de Lausanne, Office du tourisme vaudois, Lausanne Tourisme, Montreux Tourisme).

Les éleveurs vaudois ont présenté un échantillonnage représentatif du bétail vaudois. Bovins, ovins, caprins, béliers et oies ont été exposés pendant toute la durée de la foire et ont participé à des concours.

Le canton a assuré treize manifestations culturelles, dont une semaine de représentations quotidiennes à la Lokremise (ancien entrepôt à locomotives transformé en salle de spectacle alternative), plusieurs expositions d'art, des projections de films, des concerts, des spectacles de chansons et d'humour.

La Journée d'ouverture a été marquée par les discours des personnalités invitées, ponctuées par les intermèdes musicaux du Quatuor vaudois Sine nomine. Lors du banquet réunissant 300 personnes, des produits vaudois ont figuré au menu.

Lors de la Journée officielle vaudoise, 1'500 Vaudoises et Vaudois ont défilé en Ville de St-Gall devant 35'000 personnes avant de présenter un spectacle dans les arènes mis en scène par Gérard Demierre.

Un forum intitulé "De la gestion de la crise à la gestion de la croissance" a également été organisé pendant la foire. Il avait pour objectif principal de corriger l'image obsolète du Canton en Suisse orientale et d'exposer le développement économique et politique qu'a connu le canton après la crise des années 90.

Le Canton de Vaud a en outre assuré une présence gastronomique dans la capitale st-galloise. Pendant deux semaines en septembre, neuf établissements ont enrichi leur carte de produits et de plats typiquement vaudois. Par ailleurs, à l'intérieur de la foire, le restaurant attenant au stand proposait des mets vaudois.

La plupart des commerçants de la ville ont reçu un mobile mettant en avant le canton-hôte. Bien des vitrines l'ont arboré. De même de nombreux drapeaux vaudois décoraient la rue commerçante de la ville, la gare et l'enceinte de la foire.

A cela, il faut ajouter divers évènements sportifs (tournoi de lutte, match de football, courses de cochons) où Vaud et St-Gall ont amicalement rivalisé.

Les écoles des deux cantons ont enfin procédé à des échanges au printemps et à l'automne 2008.

L'ensemble de ces évènements ont impliqué un soutien logistique et protocolaire considérable et très varié: trouver des chambres d'hôtel, assurer un train spécial, organiser des déplacements, nourrir des centaines de personnes, déplacer et loger des animaux, assurer des listes de personnes invitées, jongler avec les agendas, confectionner des badges, des étiquettes, du papier à lettre...

Tout au long du processus, les principes du développement durable ont été appliqués avec l'appui de l'Unité du développement durable.

### **Organisation :**

En septembre 2007, une association a été créée. Cette forme juridique permettait d'obtenir des fonds des sponsors privés et institutionnels. Les groupes de travaux thématiques se sont mis au travail à l'automne 2007. Ils ont définis un programme, un budget, une planification et proposé des contrats pour chaque activité de leur domaine de compétence.

La Direction de projet, dont trois appartiennent au Secrétariat général du Département de l'économie (secrétaire générale adjointe, responsable financier et assistante de direction), a organisé, planifié et coordonné les activités des groupes de travail. Elle a élaboré et mis en œuvre le budget global (1'500'000.- dont près d'un million financé par l'Etat), tout en en assurant la comptabilité. Dans ce cadre là, elle a dû trouver et convaincre des sponsors. Dans son rôle d'état-major, elle avait aussi à informer et consulter le Comité de pilotage, le chef du Département de l'économie et le Conseil d'Etat.

Les groupes de travail étaient au nombre de sept, selon les domaines spécifiques mis en avant lors de l'Olma (1. Relations publiques, communication et stand; 2. Activités culturelles et manifestations collatérales; 3. Cortège, Journée vaudoise et animations dans l'arène; 4. Agriculture, bétail et produits du terroir; 5. Restauration et gastronomie; 6. Logistique, transports et logements; 7. Protocole et inauguration).

Plusieurs membres des groupes de travail faisaient partie de l'Administration cantonale vaudoise. Il faut y ajouter des prestataires externes qui ont apporté des compétence que l'Etat ne possède pas (graphiste, concepteur de stand, spécialistes des produits du terroir, du vin et de l'élevage, etc.).

En tout une cinquantaine de personnes ont travaillé directement dans le cadre de cette structure. La secrétaire générale adjoint y a consacré l'essentiel de son taux d'activité (80%).

## Sources d'informations complémentaires

### Quelques données chiffrées pour 2008

#### Dossiers LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

401 dossiers ont été traités en 2008. Le DEC a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi et a dénoncé quatre cas au Juge d'instruction cantonal. (voir aussi les événements qui ont marqué 2008)

#### Traitement des recours adressés au Chef du Département

Service	En suspens au 31.12.07	Recours reçus en 2007 et 2008	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.08
TOTAL	24	233	257	8	134	9	3	0	154	103
SAGR	11	98	109	8	85	6	2	0	101	8
OCV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SELT-LOGT *	12	127	139	0	48	1	0	0	49	90
SELT-PCC	1	4	5	0	1	1	0	0	2	3
SDE	0	4	4	0	0	1	1	0	2	2

\* Le chiffre élevé de recours logement encore en traitement s'explique par le nombre de ceux-ci interjetés à l'encontre des hausses de loyer notifiées en toute fin d'année (novembre-décembre) et dont le traitement se poursuivra début 2009. Cet afflux résulte certainement de la conjonction entre la notification de ces hausses et les diverses annonces de baisse des taux hypothécaires en 2009. On peut aussi y voir les conséquences, en négatif, d'une inquiétude générale causée par la situation économique, en positif, de la bonne information donnée aux locataires sur leurs droits et de la volonté de ces derniers de les utiliser.

#### Office cantonal de conciliation

L'année 2008 a été plutôt calme pour l'office de conciliation, qui n'a eu à s'occuper que de 4 nouveaux conflits, auxquels il faut ajouter celui qui était encore pendant en début d'année. 330 travailleurs ont été concernés par ces conflits.

En 2008, l'office a tenu 10 séances. Dans un cas, la proposition de l'office a été rejetée par la partie syndicale. Un conflit a trouvé une issue favorable en dehors de toute négociation devant l'office et les autres conflits sont encore ouverts.

Il est à noter que les conflits portent le plus souvent sur des questions relatives à l'établissement de plans sociaux, à l'application des conventions collectives de travail, aux conditions salariales ou à la constitution de délégation syndicale et de commission du personnel.

La répartition par activité économique montre l'importance persistante du nombre de conflits dans le domaine de la santé, de l'enseignement et des activités sociales (3 conflits).

#### Consultations

En 2008, le Secrétariat général n'a pas eu à préparer de réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a en revanche répondu à 6 consultations cantonales et à 15 consultations fédérales pour le compte du département.

**Groupes de prestations**  
**59.0 Direction du service**

**59.0 Direction du service**

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

**Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

**Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

**Groupes de prestations**  
**59.1 Promotion économique**

**59.1 Promotion économique**

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

**Descriptif**

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

**Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

## Groupes de prestations

### 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

#### 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

#### Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

## Groupes de prestations

### 59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

#### 59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

#### Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

## Groupes de prestations

### 59.4 Police cantonale du commerce

#### 59.4 Police cantonale du commerce

---

Police cantonale du commerce.

#### Descriptif

---

#### Autorisations

---

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

#### Surveillance

---

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

## **Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

---

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faïtières, notamment GastroVaud
- Organisateurs de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

## Groupes de prestations

### 59.5 Logement

#### 59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

#### Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).

- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Mise en oeuvre de la LADE

---

L'Année 2008 a été marquée par l'entrée en vigueur, au 1er janvier, de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). En tant que loi-cadre fixant, d'une part, les règles d'application de la Nouvelle Politique Régionale de la Confédération (NPR) et, d'autre part, régissant la politique vaudoise de promotion et de développement économique (rayonnement du Canton de Vaud, politique régionale et de soutien aux entreprises), cette nouvelle législation a donné lieu à un important travail de concrétisation des modalités de mise en oeuvre: refonte intégrale des décisions administratives fondant les aides étatiques, validation des stratégies des associations régionales, adoption de conventions de prestations avec la Confédération (NPR) et les régions, établissement d'avant-projets de conventions avec le Développement économique vaudois (DEV) et l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV), réorganisation interne du service, élaboration de tableaux de bord financiers et de reporting/controlling, fixation de directives et de procédures internes propres à doper le système de contrôle interne du service et à renforcer l'analyse et la gestion du risque, etc. Au terme de ce premier exercice annuel, force est de constater que la mise en oeuvre de la LADE s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. Grâce à un engagement tout particulier du SELT et de ses partenaires, l'ensemble des acteurs ont permis de s'approprier la nouvelle philosophie insufflée par la LADE, de partager un référentiel commun de réflexion et d'action et de d'ores et déjà répondre aux objectifs de simplification, de coordination de clarification et de responsabilisation des partenaires poursuivis par cette législation.

### Contributions marquées à la réalisation du Programme de Législature

---

Au titre des mesures 2, 11, 12, 22, 24 et 25, le SELT a, en 2008, conduit et réalisé nombre d'actions concrètes. A ce titre, nous renvoyons le lecteur au chapitre "Programme de Législature 2007-2012" du présent rapport de gestion.

### Promotion de l'image et des atouts du Canton de Vaud: 2008, un grand crû

---

L'Année 2008 a été particulièrement riche en événements durant lesquels le Canton de Vaud a pu se présenter et faire valoir ses atouts sur la scène confédérale et internationale. Dans ce cadre, le SELT a été fortement mis à contribution, tant sous l'angle budgétaire que sous celui de l'implication de ses collaborateurs dans l'organisation, puis le déroulement des manifestations. Dans le cadre de l'Eurofoot, le SELT a joué un rôle important de coordination dans le volet "Promotion touristique" lié à cet événement. Lors des Jeux Olympiques de Pékin, le SELT a accompagné le Président du Conseil d'Etat, le SEPS et la délégation lausannoise durant la semaine de promotion du Canton de Vaud en tant que terre d'accueil de nombreuses fédérations sportives internationales. Puis il a également participé, aux côtés du Chef du DEC, à l'action de promotion de la place économique vaudoise et genevoise qui s'est déroulée sous l'égide de l'Association "Lake Geneva Region". Dans ce cadre, d'importants contacts ont pu être établis avec les autorités chinoises, des dirigeants d'entreprises ainsi que des représentants du monde académique à Pékin, mais également dans d'autres provinces. Enfin, le SELT a également participé aux travaux d'organisation liés à la présence du Canton de Vaud en tant qu'hôte d'honneur à l'OLMA, notamment en prenant une part active à la définition du programme du séminaire économique.

### Assises du logement: une première

---

En date du 2 octobre 2008, le SELT a organisé pour le compte du Conseil d'Etat les premières Assises cantonales du logement. Cet événement a rassemblé, une journée durant, les acteurs impliqués du secteur: investisseurs,

constructeurs, communes, propriétaires et locataires, spécialistes de l'immobilier et représentants des partis politiques, soit près de 200 participants. Dans un contexte de pénurie marquée de logements, cette rencontre a permis de dresser toute une série de constats et de perspectives sur les contraintes et opportunités caractérisant le marché du logement ainsi que sur le rôle des acteurs en présence. Si certains fronts traditionnels se sont confirmés durant les débats, l'expérience a notamment pu illustrer l'importance de la maîtrise foncière en tant que pierre angulaire à la construction de nouveaux logements. C'est sur ce volet spécifique que le SELT entend proposer au Conseil d'Etat, durant l'année 2009, des moyens d'intervention complémentaires au dispositif cantonal actuel. Ces mesures seront notamment présentées lors d'une seconde édition de ces Assises.

## Projets particuliers

### **Promotion économique commune à la Suisse occidentale**

---

En juin 2008, la Conférence des chefs de département de l'économie publiques (CDEP-SO), réunissant l'ensemble des cantons romands et le Canton de Berne, a annoncé sa volonté de fédérer les efforts de ses membres en matière de promotion économique à l'international sous l'égide d'une structure d'acquisition d'entreprises étrangères et d'une bannière commune. S'inspirant du modèle intercantonal développé par le DEWS et des expériences acquises par les promotions économiques des cantons de Genève-Fribourg et du Canton de Berne, la nouvelle structure disposera d'un réseau d'agents détachés au sein des marchés mondiaux les plus prometteurs, dont la mission sera de faire connaître les nombreux atouts de la place économique de Suisse occidentale aux prospects intéressés à venir s'établir dans la région. Il s'agit là d'une avancée politique particulièrement significative, en gestation depuis de nombreuses années, et dont le déploiement effectif interviendra au 1er janvier 2010.

### **Règlement sur le Poker**

---

En décembre 2007, la Commission fédérale des maisons de jeu a commencé à accepter, à la requête d'organiseurs de tournois de poker, de qualifier certaines formes de tournois de "jeu d'adresse", permettant ainsi la tenue de ceux-ci comme manifestations non soumises aux mêmes conditions que dans les maisons de jeu. Depuis, les manifestations de ce type se sont multipliées en Suisse et dans le canton. Des demandes d'ouverture de cercles de poker - pratiqué comme jeu d'adresse - permanents ont également été déposées. L'absence de cadre à l'échelle cantonale a en outre induit des pratiques très diverses d'une commune à l'autre. Conscient des dangers pour la sécurité et l'ordre publics, le Conseil d'Etat a élaboré un règlement afin d'encadrer cette activité. Le règlement impose l'obtention d'une autorisation cantonale, fixe à 18 ans la limite d'âge des participants et précise les conditions d'exploitation des cercles de poker.

### **Loi sur la prostitution : Une jurisprudence bienvenue**

---

Par arrêt du 25 août 2008, le Tribunal fédéral a rejeté le recours du tenancier du salon de massage "Le Club" à Roche qui faisait l'objet d'une décision de fermeture de six mois de la Police cantonale du commerce aux motifs que des prostituées y exerçaient leurs activités sans avoir été autorisées à séjourner, ni à travailler en Suisse. Cette décision met fin à quatre ans d'incertitude quant au motif permettant la fermeture d'un salon. La Police cantonale et la Police cantonale du commerce continueront à contrôler les salons afin de faire respecter le cadre légal de cette activité. Leur action tend notamment à éviter que des personnes ressortissantes d'Etats tiers, qui ne peuvent plus depuis mars 2007 obtenir de permis L pour travailler comme artistes ou danseuses de cabaret, exercent la prostitution de manière clandestine. Le Conseil d'Etat entend, de cette manière, combattre le trafic d'êtres humains et lutter contre l'exploitation sexuelle des femmes.

### **Règlement sur l'aide individuelle au logement (AIL)**

---

En application de l'art. 67, al. 2 de la Constitution vaudoise qui enjoint l'Etat et les communes à encourager la mise à disposition de logements à loyer modéré et la création d'un système d'aide personnalisé au logement, le Conseil d'Etat a approuvé en septembre 2007 le Règlement sur l'aide individuelle au logement. Entré en vigueur au 1er janvier, ce nouveau dispositif vient en complément à l'aide à la pierre, sous la forme d'une aide financière directe aux familles à revenus modestes, dont le fruit du travail ne le permet pas de financer un logement adéquat.

Financé à part égale par le Canton et les communes intéressées, ce système a commencé à développer ses effets dans le courant de l'année 2008, avec l'entrée de trois communes (Lausanne, Vevey et Morges) dans le

dispositif. C'est durant l'année 2009 que l'AIL atteindra vraisemblablement son rythme de croisière du fait de l'intérêt témoigné par les communes de Nyon, Montreux, Yverdon, Rolle, Bussigny et Morges.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

## **Sources d'informations complémentaires**

**Groupes de prestations**  
**52.0 Gestion et administration du service**

**52.0 Gestion et administration du service**

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

## Groupes de prestations

### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

#### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

#### Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

## Groupes de prestations

### 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

#### 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

#### Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

## Groupes de prestations

### 52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

#### 52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

##### Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi ( LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

##### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

**Groupes de prestations**  
**52.4 Versement des indemnités de chômage**

**52.4 Versement des indemnités de chômage**

---

Versement des indemnités de chômage.

**Descriptif**

---

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chômeurs
- Entreprises.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Brusque retournement conjoncturel

---

L'orientation à la baisse du taux de chômage observée durant l'exercice précédent s'est radicalement inversée à compter de l'été 2008. De 4,1% (13'774 chômeurs) à fin janvier, le chômage est descendu à 3,6% (11'877 chômeurs) à fin juin, pour se fixer à 4,3% (14'308 chômeurs) au 31 décembre. L'augmentation enregistrée durant le dernier mois de l'année est particulièrement significative, puisqu'elle représente plus de 1'000 chômeurs (+ 0.3%) inscrits par les ORP confirmant ainsi les prévisions pessimistes formulées par l'ensemble des observateurs et des acteurs économiques. Anticipant cette dégradation, le SDE a procédé dès le dernier trimestre à l'engagement de nouveaux collaborateurs pour renforcer les ORP et leur permettre d'absorber le flux des nouveaux demandeurs d'emploi qui devrait malheureusement se poursuivre, voire s'accroître, durant l'exercice 2009. Cette inflexion négative est également marquée dans les demandes d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (67 demandes de RHT d'octobre à décembre 2008) et l'annonce plus fréquente de licenciements collectifs (33 contre 13 en 2007).

### Adaptation de l'offre de mesures de marché du travail

---

Aux fins de prévenir les modifications qui s'appliquent dès 2009 dans le financement des mesures de réinsertion des chômeurs, et notamment la diminution des montants alloués en fonction de l'évolution du taux de chômage, le SDE a procédé à la révision globale des cahiers des charges et des contrats de prestations assignés et conclus avec les différents fournisseurs de mesures. Cette opération s'est faite en concertation avec l'Association des organisateurs de mesures actives (AOMAS) et a permis de préserver pour l'essentiel des structures qui seront passablement mises à contribution durant l'exercice 2009.

### Lutte contre le travail au noir

---

Le 1er janvier 2008, la Loi fédérale sur le travail au noir (LTN) est entrée en vigueur. Centré sur la répression des infractions au droit des étrangers, des assurances sociales et de l'impôt à la source, ce texte renforce l'arsenal des mesures existantes et impose un principe de collaboration et de coordination des différentes autorités concernées. Agissant en qualité d'Organe cantonal de contrôle, le SDE a réuni les caisses AVS et l'Autorité fiscale au sein d'un groupe de travail pour définir les règles de collaboration et concrétiser la mise en œuvre de cette nouvelle loi. Dans le but de diminuer l'impact administratif pour les entreprises et, parallèlement, d'optimiser l'effet de ces mesures, les contrôles prévus par la LTN sont exécutés par les inspecteurs chargés des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Durant l'année 2008, tous secteurs confondus, plus de 1'600 contrôles ont été réalisés.

### Loi sur les étrangers (LEtr)

---

Adoptée à une très large majorité de 68% des suffrages en septembre 2006, la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers est entrée en vigueur en janvier 2008. S'appliquant aux seuls ressortissants d'Etats extra-européens, elle a pour but de promouvoir un développement économique durable, de favoriser l'insertion des résidents étrangers et de maintenir l'équilibre sur le marché du travail. Autorisant le recrutement sélectif en dehors de l'UE des spécialistes de haut niveau dont l'économie suisse a besoin, ce texte prévoit également une amélioration du statut des étrangers dont le séjour est légal et durable et renforce parallèlement les sanctions notamment en cas de travail au noir. Globalement favorable à la croissance, l'ensemble de ces mesures, comme la mobilité géographique et professionnelle désormais accordée aux travailleurs extra communautaires, constitue un net

allégement administratif et un gain de flexibilité pour les entreprises.

## Projets particuliers

### **Modification de la Loi cantonale sur l'emploi (LEMP)**

---

La loi cantonale sur l'emploi (LEmp) du 5 juillet 2005 a fait l'objet d'une révision qui est entrée en vigueur le 1er novembre 2008. Les modifications apportées ont permis d'adapter la loi cantonale aux récentes modifications que la Confédération a introduite en matière de protection des travailleurs, de politique migratoire et de lutte contre le travail au noir. Des ajustements relatifs à l'emploi et l'aide aux chômeurs ont également introduits à la demande du Conseil d'Etat :

- La partie consacrée au travail au noir, intitulée jusque alors « travail illicite », a dû être adaptée à la nouvelle loi fédérale sur le travail au noir (LTN). Le SDE est dorénavant désigné par la LEmp comme Organe de contrôle et a pour mission d'exécuter les contrôles prévus et de coordonner l'information des différentes autorités intervenant dans ce domaine.
- La compétence de sanctionner les bénéficiaires du RI suivis par les ORP a été transférée du DSAS au DEC. La LEmp précise désormais quels sont les devoirs qui doivent être respectés par les demandeurs d'emploi au bénéfice du RI et fixe le principe de la sanction en cas de non-respect. Dès le 1er novembre, les ORP prononcent donc des décisions de sanction à l'encontre des bénéficiaires RI qui ne respectent pas leurs obligations.

### **Prise en charge des chômeurs et des bénéficiaires du RI**

---

L'effort porté sur la prise en charge accélérée des demandeurs d'emploi dès le début de leur période de chômage a été maintenu durant tout l'exercice 2008. Entre le 1er janvier et le 31 décembre, le délai entre l'annonce à l'ORP et le 1er entretien de conseil est ainsi passé de 11 à 7 jours sur l'ensemble du canton. En dépit de la dégradation conjoncturelle et de l'augmentation du taux de chômage au 31 décembre, 70 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2008 avaient achevé leur bilan professionnel dans les dix jours suivant le 1er entretien de contrôle augmentant ainsi leurs chances de réintégrer rapidement le marché du travail.

### **Renforcement du placement des demandeurs d'emploi**

---

Le développement des contacts avec les entreprises s'est poursuivi dans l'intérêt des demandeurs d'emploi. Plus de 4'200 visites d'entreprises ont ainsi été réalisées par des conseillers spécialisés qui ont recensé plus de 10'200 places vacantes. Pour affiner les stratégies de placement et mieux cibler les besoins des employeurs, la typologie des chômeurs a également été analysée ORP par ORP, ce qui a notamment permis de réinsérer 1'100 bénéficiaires du RI.

### **Développement de nouvelles mesures de marché du travail et d'insertion professionnelle**

---

Plusieurs nouvelles mesures ont été développées pour soutenir la réinsertion professionnelle des chômeurs. A titre d'exemple, il convient de mettre en évidence la collaboration initiée entre deux fleurons de l'industrie vaudoise BOBST et NESPRESSO et le SDE pour le développement d'une mesure novatrice. Des chômeurs pourront ainsi bénéficier en 2009 d'une formation d'opérateurs de maintenance, avec potentiellement une place de travail à la clé dans les usines d'Orbe ou d'Avenches. Par ailleurs, dans le but d'améliorer leurs chances de réinsertion, tous les demandeurs d'emploi du canton de Vaud ont désormais la possibilité de réaliser gratuitement, sur la plateforme

KEOCV, un site web sur lequel ils pourront créer et actualiser leur CV. Grâce à une collaboration avec une équipe de chercheurs de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), le SDE est le premier office cantonal en Suisse à offrir un service de cette nature aux demandeurs d'emploi.

## **Renforcement de la lutte contre le travail au noir**

---

Les contrôles de la conformité légale des conditions d'occupation des travailleurs ont été poursuivis et renforcés en raison de l'introduction de la Loi fédérale sur le travail au noir et par l'engagement de 3 inspecteurs supplémentaires 2 dans le secteur de la Construction, respectivement 1 dans l'hôtellerie restauration en 2008. Le SDE a également mis en œuvre l'extension de la Convention qui le lie avec les partenaires sociaux dans l'hôtellerie restauration en intégrant plusieurs associations professionnelles actives dans les Métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, traiteurs).

## **Développement de la base de données REFEN**

---

Pour mettre en œuvre de manière coordonnée l'application conjointe des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, de la lutte contre le travail au noir et des dispositions relatives à la protection des travailleurs, le SDE a développé en collaboration avec la DSI et un prestataire externe un Référentiel entreprises (REFEN) qui lui permet de gérer de manière rationnelle et cohérente l'ensemble des missions de contrôles dont il a la charge.

## **Révision du contrat-type de travail dans l'agriculture**

---

Inchangé depuis le mois d'avril 2003, le CTT agriculture a fait l'objet d'une révision promulguée le 9 juillet 2008 par le Conseil d'Etat. Les partenaires sociaux sont convenus d'une augmentation substantielle, portant le salaire minimal à 3'300 francs brut et de diverses simplifications dans la compensation des heures de travail supplémentaire. La durée du temps d'essai est également portée à un mois, comme il est d'usage dans la très grande majorité des contrats de travail.

## **Nombreux objets parlementaires relatifs au droit du travail et à la protection des travailleurs**

---

Une intense activité s'est développée durant l'année 2008 dans le domaine spécifique du droit du travail et de la protection des travailleurs suscitant la rédaction de plusieurs rapports à des motions ou postulats et la réunion de nombreuses commissions parlementaires. Une modification de la Loi fédérale sur le travail (art. 19, al. 6 LTr) visant à permettre l'ouverture des commerces 4 dimanches par année a nécessité la réunion de plusieurs séances de la Commission cantonale pour l'emploi et l'initiative populaire sur les salaires minimum a été acceptée par le Peuple.

## **Assurance qualité de la CCH**

---

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance-chômage a reconduit avec succès sa certification ISO 9001 pour la période 2008-2011 et a réalisé les objectifs qui lui sont assignés par le mandat de prestations conclu avec la Confédération. Pour mémoire, la CCH a versé en 2008 environ 320'000'000 de francs d'indemnités à titre de prestations individuelles ou collectives (réduction de l'horaire de travail, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité) et de financement des mesures de réinsertion.

## **Formation des conseillers ORP**

---

Afin de satisfaire aux exigences légales (art 119b OACI), 32 conseillers ont suivi une formation conduisant à un brevet fédéral. L'ensemble des collaborateurs concernés par la gestion de l'assurance-chômage a également bénéficié d'une formation dispensée en interne sur la nouvelle version de la base de données PLASTA, qui devrait être mise en production d'ici le mois de juin 2009.

## **Extension des CCT en 2008 dans le canton de Vaud**

---

- CCT des métiers de la pierre du Canton de Vaud et son avenant du 17.12.2007
- Avenant du 01.01.08 de la CCT du chauffage, de la climatisation et de la ventilation
- Avenant du 01.01.08 de la CCT de la ferblanterie, de la couverture et de l'installation sanitaire
- Avenant sur les salaires 2008 de la CCT Métal-Vaud
- Avenant du 01.01.08 de la CCT des garages
- CCT des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois et avenant du 01.01.08
- CCT du commerce de détail de la ville de Lausanne et avenant du 21.12.2007

## Sources d'informations complémentaires

### Publications 2008

---

- Rapport annule 2007 du Service de l'emploi
- Offre de mesures de marché du travail et d'insertion professionnelle publiée sur le site Internet du Service de l'emploi
- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande » (actualisation 2008)
- Bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet du Service de l'emploi (chaque mois)

## Groupes de prestations

### 54.1 Agriculture

#### 54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

#### Descriptif

- Elaboration de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle des métiers verts, notamment agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs et maraîchers.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service du développement territorial pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière, de la promotion des produits et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Agriculteurs vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.

- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, AGRIDEA, UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, ADNV, ADPE.
- Centre romand de compétences du tourisme rural ([tourisme-rural.ch](http://tourisme-rural.ch)).
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

## Groupes de prestations

### 54.2 Enseignement agricole

#### 54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

#### Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales et la recherche appliquée.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie de manière à en faire des références.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement (Agrilogie Grange-Verney et Marcelin).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

Stations et services à disposition des agriculteurs :

- Station de Protection des Plantes.
- Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Service cantonal de prévention des accidents dans l'agriculture.

- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.
- Station cantonale d'arboriculture.

## Groupes de prestations

### 54.3 Viticulture

#### 54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.

#### Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des appellations des vins vaudois.
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- SCAV.
- Hospices cantonaux / CHUV.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.

- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : Agrilogie Marcelin, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues-.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.

**Groupes de prestations**  
**54.4 CEMEF**

**54.4 CEMEF**

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

**Descriptif**

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Jeunes et adultes en formation.
- Apprenties employées en économie familiale (EEF) et gestionnaires en intendance (GEI).
- Paysannes.
- Adultes du monde rural.
- Elèves du Centre d'enseignement.
- Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Agriculture

---

L'année agricole a été marquée par des températures au-dessus de la moyenne et des pluies régulières. Les précipitations ont compliqué les travaux de fenaison au mois de juin. Les récoltes ont cependant été bonnes, à l'exception des cultures fruitières qui ont enregistré de faibles rendements. La production animale a également profité d'une situation favorable.

L'année a aussi été marquée par une augmentation massive du prix du mazout (+ 40 %) et de celui des engrais (+ 50 %) qui a influencé négativement les résultats d'exploitation. Parallèlement, alors que la production laitière devait être adaptée en début d'année pour répondre à une forte demande du marché, la stagnation du prix du lait a débouché sur une confrontation entre producteurs et transformateurs, marquée par une première "grève du lait" de certains producteurs qui sont ainsi parvenus à un relèvement provisoire du prix du lait payé à la production. La gestion coordonnée des quantités de lait constitue un souci majeur pour les producteurs (dont quelques 1'390 agriculteurs vaudois) qui tirent l'essentiel de leur revenu de la production laitière, dans un nouveau contexte de libéralisation du marché où le prix du lait n'est plus du tout garanti par la Confédération.

### Politique agricole

Dans le cadre des paiements directs versés à l'agriculture, la décision de la Confédération de réduire les contributions à la surface de 70 francs par hectare a eu une incidence de près de 7 millions de francs pour les exploitations vaudoises. En revanche, l'adaptation de la contribution versée pour la culture de la betterave sucrière a représenté un montant supplémentaire de près de 4 millions de francs, ne compensant que partiellement la baisse du prix de la betterave sucrière.

Une modification de l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture a permis, grâce à une adaptation simultanée du règlement cantonal d'application (RVOQE), de globalement mieux rétribuer les divers types de surfaces sous contrats, avec en sus la prise en compte de quelques nouveaux réseaux. Il en est résulté une augmentation de plus de 850'000 francs pour les contributions versées à ce titre, soit + 57 %.

### Economie rurale

---

La transition de la politique fédérale agricole vers un soutien accru de l'agriculture au travers des instruments de développement rural (projets collectifs pour le développement régional agricole, la protection des ressources, la dimension paysagère ou les réseaux écologiques) rend nécessaire l'acquisition de compétences pour accompagner les projets qui émergent du territoire rural et paraissent dignes de soutien. Les deux candidatures à la reconnaissance fédérale des Parcs naturels régionaux (projets Gruyère - Pays-d'Enhaut et Parc jurassien vaudois) mettent en évidence les imbrications des diverses politiques publiques et leur nécessaire coordination, mais aussi l'accompagnement indispensable des initiants afin de transformer les idées et l'esprit d'entreprise en commun en projets concrets, répondant aux conditions de soutien et en cohérence avec les stratégies des politiques agricole, fédérale et cantonale.

### Cultures spéciales

---

#### Arboriculture

Troisième producteur de fruits à pépins de Suisse, le canton est pour la première fois touché par le feu bactérien dans des vergers commerciaux dans les communes de Perroy, Féchy, Allaman, Prangins et Villars sous Yens. Vu l'importance de l'attaque, 3 vergers représentant environ 1 hectare de culture fruitière ont dû être arrachés et brûlés rapidement. On a découvert également pour la première fois du feu bactérien sur des aubépines. La menace est donc potentiellement forte. Les contrôles annuels dans les communes ainsi qu'autour des vergers sont de première importance pour limiter et freiner l'expansion de cette dangereuse maladie. La limitation temporaire du déplacement des abeilles a bien été respectée par les apiculteurs que nous remercions.

Aucune autorisation d'application de streptomycine comme moyen de lutte contre le feu bactérien n'a été octroyée.

Le 24 mars, lundi de pâques, le gel a détruit la production de nombreuses parcelles de fruits à noyau et notamment de cerises, ceci même alors que les bourgeons n'étaient pas encore éclos. La région d'Yverdon-les-Bains a été spécialement touchée.

La récolte de poire a été très faible, car les conditions météorologiques lors de l'induction florale de cette essence en 2007 ont été très mauvaises. Ce phénomène a été constaté au niveau national et international.

Le SAGR est partie prenante d'un projet Interreg réunissant des partenaires de la Suisse romande et de la France voisine ayant pour thème l'arboriculture biologique en verger de fruits à pépins et l'encouragement à la culture de la poire.

La diversification arboricole se poursuit dans le canton, 2 hectares de myrtilles américaines ont été plantés dans la Broye.

## **Culture maraîchère**

Brièvement résumé, nous retiendrons de l'année maraîchère 2008 des conditions climatiques globalement favorables aux productions légumières de plein champ, si l'on exclut quelques cas de grêle (en Genevois notamment) et de gelées automnales précoces (Gros-de-Vaud). Les températures printanières ont favorisé l'expression de la précocité. Un atout important des maraîchers des régions de l'arc lémanique et du Chablais vaudois, habituellement positionnés sur les légumes primeurs. L'été frais et copieusement arrosé, surtout en août, a compliqué temporairement les mises en cultures. L'été à peine terminé, une brusque chute des températures de fin de nuit a sonné précipitamment la fin de saison, pénalisant les toutes dernières séries de salades, chicorées, ... L'automne frais et des précipitations modérées ont offert de bonnes conditions pour récolter les légumes de garde. Puis l'hiver s'est installé précocement.

## **Viticulture**

---

### **Suivi de la Flavescence dorée**

- Dépistage du vecteur *Scaphoideus titanus*

Après avoir été mise en évidence à Lavaux et dans le Chablais en 2006, la présence de *S. titanus* a été révélée en 2007 à la Côte sur les communes de Bremblens, Denges, Lonay et Morges, puis en 2008 sur celles d'Arnex-sur-Nyon, Duillier, Nyon et Trélex. En revanche, aucune capture de *S. titanus* n'a été réalisée dans les vignobles du Nord vaudois.

- Lutte contre le vecteur *Scaphoideus titanus* dans les pépinières

Conformément aux directives émises par le Service phytosanitaire fédéral, deux traitements insecticides à base de lambda-cyhalothrine ont été imposés à toutes les pépinières implantées à la Côte, Lavaux et dans le Chablais.

- Informations aux viticulteurs

Des informations ciblées ont été diffusées par le canal de notre bulletin phytosanitaire, afin que les viticulteurs soient en mesure de reconnaître la flavescence dorée, de la différencier du "bois noir" et d'en annoncer les foyers suspects.

- Annonce des foyers suspects et diagnostic moléculaire PCR

La campagne d'information précitée n'a débouché sur aucun cas symptomatique nécessitant des analyses PCR.

## **Coccinelle asiatique**

La coccinelle asiatique (*Harmonia axaridis*) a beaucoup fait parler d'elle depuis sa découverte dans notre pays en 2004, en raison du risque de faux-goûts qu'elle peut conférer aux vins lorsque les individus présents dans les grappes sont écrasés lors des opérations de vendange et de pressurage.

Contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, ce risque paraît toutefois infondé car aucun cas de pullulation sur vigne n'a été recensé dans nos contrées.

Selon nos observations, *Harmonia axaridis* se nourrit exclusivement de pucerons dont les colonies se développent abondamment sur certains arbustes et sur de nombreuses plantes cultivées, mais jamais sur vigne; dès lors, cette dernière n'exerce aucun attrait sur cette coccinelle.

## **Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office cantonal de la viticulture (OCV)**

Les difficultés d'ordre économique que subit depuis plusieurs années le secteur vitivinicole tendant à se prolonger, il est à prévoir que l'OCV soit encore plus lourdement mis à contribution en matière de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables, de gestion des Domaines viticoles cantonaux et d'écoulement de leurs vins.

## **Transfert de la gestion des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve de la Préfecture du district d'Aigle à l'OCV**

Pour mémoire, le transfert cité en titre a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ce second exercice a été marqué par :

- Une volonté de promotion de la qualité à tous les niveaux, concrétisée par une intensification des visites de vignes effectuées avec le régisseur et les tâcherons - principalement axées sur l'état sanitaire et la limitation des rendements - et par de nombreuses dégustations techniques visant à un affinage optimal des crus.
- Le renouvellement intégral des habillages des vins, avec création d'une contre-étiquette spécifique pour chaque article.
- La naissance et la commercialisation d'un vin rouge d'assemblage baptisé "Quorum".
- Un important développement des relations avec les Hospices / CHUV, et création de pages consacrées aux Domaines dans leur site Intranet.
- Une recherche intensive de nouveaux marchés adaptés à la réputation des produits et une intensification d'actions promotionnelles.
- La création d'un couvert attenant à la cave de Villeneuve, permettant l'entreposage du matériel anciennement déposé dans un local aujourd'hui destiné au logement des cuves provenant de la cave désaffectée d'Aigle.

## **Formation professionnelle agricole, Agrilogie**

---

Contrairement à l'évolution du nombre des exploitations agricoles, il est réjouissant de relever qu'Agrilogie Marcelin et Grange-Verney enregistrent une augmentation constante des élèves, soit quelque 18 % les 5 dernières années.

Toutes filières de formation confondues le cap des 500 élèves a été dépassé en 2008. C'est pour la deuxième année consécutive qu'une 3<sup>ème</sup> classe de première année a dû être ouverte à Grange-Verney. Deux phénomènes peuvent expliquer cette évolution. D'une part, le fait que les exploitations deviennent de plus en plus grandes ce qui fait ressentir un besoin d'une formation agricole spécifique et, d'autre part, l'obligation d'avoir suivi une formation agricole pour pouvoir bénéficier des paiements directs.

Outre les aspects scolaires ou le rôle des stations cantonales au niveau de la mise en œuvre de la politique agricole fédérale au niveau cantonal, Agrilogie est également un centre d'accueil pour différents événements organisés soit par l'école ou des organisations professionnelles. Dans cette fonction, l'année 2008 a été une année riche. Agrilogie Grange-Verney a été l'hôte de plusieurs manifestations provoquant des retombées médiatiques régionales, cantonales voire nationales. A ce titre, c'est certainement la conférence de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard du mois d'avril au sujet de l'accord de libre-échange agricole avec l'UE qui a eu les retombées médiatiques les plus spectaculaires. D'autre part, la manifestation organisée par l'école consacrée essentiellement aux herbages, « Les Prairiales » avec plus de 1000 visiteurs, au mois de juin a remporté un succès dépassant les frontières nationales.

Suite à l'acceptation du crédit de construction par le Grand Conseil le 4 mars 2008 les travaux de rénovation du bâtiment principal d'Agrilogie Marcelin ont débuté au début de l'été.

### **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF**

---

Durant l'année scolaire 2007/2008, le CEMEF a dû relever un certain nombre de défis.

Outre une vacance et une démission à la direction de l'établissement, une réorganisation avec rattachement du CEMEF à Agrilogie a dû être menée à bien. Mme Anne-Marie Pavillard qui a assumé l'intérim à la direction pendant toute la période de vacance a été désignée pour diriger l'école.

Comme Agrilogie, également le CEMEF se réjouit de l'augmentation des effectifs d'élèves. Notamment la formation des employées en économie familiale rencontre un succès grandissant. C'est la raison pour laquelle, la direction est intervenue auprès du comité de projet de la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle pour que cette formation, qui permet une entrée dans la vie active et dans la vie professionnelle à des jeunes qui sont confrontés aux difficultés de trouver un métier et une place d'apprentissage adéquats, trouve également sa place dans la nouvelle loi.

## Projets particuliers

### Agriculture

---

#### Politique agricole

---

Les besoins de traçabilité du bétail, notamment pour la prévention des épizooties, ont nécessité une extension de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) jusque dans les régions d'estivage afin de pouvoir garantir dès la saison d'été 2008 le suivi de tous les déplacements individuels de bétail bovin dans les alpages. Cet exercice très compliqué a fortement impliqué le Service de l'agriculture, qui sur la base de son propre registre des exploitations d'estivage, s'est attaché à faire établir des correspondances précises pour la bonne attribution de numéros d'exploitations par la BDTA. Au final, après de nombreux aléas imputables à des systèmes informatiques différents, bien que compatibles mais gérés selon des philosophies différentes et pour des besoins distincts, il a été possible de régler tous les cas de figures devant permettre une traçabilité optimale sur quelques 640 alpages et trains d'alpages situés dans le canton de Vaud pour du bétail pouvant provenir et retourner dans toutes les régions du pays. Pour le cas particulier du Pacage franco-suisse, une solution spéciale devra encore être affinée en 2009.

#### Economie rurale

---

##### Projet SIG'Alp

Le mandat d'étude d'un système d'information géographique pour les alpages vaudois et fribourgeois a été délivré à Agridea en mars 2008. L'équipe de projet est accompagnée d'un groupe de travail intercantonal et devrait livrer les résultats de l'étude (propositions concrètes de réalisation) dans le courant 2009.

##### Convention de prestations Gest'Alpe

Une nouvelle convention de subventionnement a été signée le 13 septembre 2008 par les représentants du SAGR, de Prométerre et de la SVEA, avec effet dès 2009. Désormais, le soutien de l'Etat vise conjointement le développement de la vulgarisation alpestre et la promotion de l'économie alpestre, en conformité avec la loi sur les subventions et en exploitant au mieux le potentiel des synergies des actions des trois partenaires dans la région d'estivage.

##### EMPD - droit foncier rural

L'entrée en vigueur en 2008 des nouvelles dispositions du droit foncier rural relatives à la notion d'entreprise agricole a été précédée d'une réflexion quant à l'usage du droit cantonal réservé pour fixer la taille minimale de l'entreprise agricole en besoin de travail à un niveau inférieur au seuil arrêté à 1 unité de main-d'œuvre standard (UMOS) par la Confédération. En concertation avec le Canton de Fribourg, un EMPD a été élaboré afin de laisser un répit aux exploitations concernées par cette nouvelle limite, en proposant de maintenir jusqu'à fin 2010 la valeur limite à 0,75 UMOs. Le Grand Conseil a adopté le décret en date du 4 novembre 2008 pour entrer en vigueur rétroactivement au 1er septembre 2008, simultanément aux modifications du droit fédéral.

##### Olma 2008

Dans le cadre du projet "OLMA 2008" où le Canton de Vaud était l'hôte d'honneur de la plus grande foire nationale de l'agriculture et de l'alimentation en termes de nombre de visiteurs, l'Olma de St-Gall, le SAGR a organisé avec l'appui des Fédérations cantonales d'élevage (Fédération vaudoise des syndicats d'élevage de l'espèce bovine, race tachetée rouge, Fédération vaudoise des syndicats d'élevage du menu bétail, Société Vaud-Genève des producteurs de bétail de boucherie SVGB, Fédération romande de la Race Brune, Syndicat vaudois d'élevage chevalin, Fédération des Sélectionneurs de Bétail Bovin, Fédération vaudoise-valaisanne-genevoise d'élevage Holstein, Association Vaches Mères Suisse, section Vaud Division Suisse romande de Swissporcs et le Haras national d'Avenches), l'exposition des races d'élevage les plus représentatives du canton dans les étables de l'Olma et la présentation du bétail au cortège de l'hôte d'honneur en ville de St-Gall.

### **Grüne Woche Berlin**

Le SAGR a été appelé à organiser la présentation des produits agricoles du Canton de Vaud sur l'espace commun suisse pour le 10e anniversaire de la présence d'AMS (Agro-Marketing Suisse) à la plus grande manifestation européenne de l'alimentation: la Grüne Woche de Berlin (Die Schweiz - Partnerland 2008), et également préparer pour 2009, la participation du canton en qualité d'hôte privilégié du stand suisse.

### **Projet LAGR\_VD - Avant-projet de loi sur l'agriculture vaudoise**

Commencé par un séminaire extra-muros du SAGR en juin 2008, ce projet stratégique a été mené tambour battant durant l'automne 2008. Un avant-projet de loi a ainsi pu être mis en consultation publique dès le 4 décembre 2008. Découlant du programme de législature 2007-2012, ce projet est le fruit des travaux assidus de la quasi totalité des collaborateurs constituant l'encadrement du service. Porté avec enthousiasme sous la direction du nouveau chef du service de l'agriculture, il a été doté d'une conduite de projet ad hoc, dirigée par le responsable du BER et renforcée par l'engagement d'une secrétaire juriste au SAGR et avec la collaboration des juristes du SG.

## **Cultures spéciales**

---

### **Culture maraîchère**

Grâce au soutien de l'OCVCM, les producteurs vaudois de légumes sont en passe de surmonter les exigences SwissGAP imposées par la grande distribution.

La création d'un Office maraîcher intercantonal (OMI) regroupant les activités techniques des cantons de Vaud et de Genève est à l'étude.

## **Viticulture**

---

### **Réglementation vitivinicole**

La révision de la loi fédérale sur l'agriculture et de ses ordonnances d'application (PA 2011) imposent une adaptation de notre réglementation cantonale, notamment en matière d'assemblages d'appellations et de fixation de critères respectifs et spécifiques pour la désignation des vins d'AOC.

A cet effet, un Groupe de travail composé de membres du Comité de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois, du Chimiste cantonal et présidé par le chef de l'OCV a été constitué.

En début d'année 2009, il devra remettre son projet de réglementation au Chef du Département de l'économie.

Ce projet - intitulé "Règlement sur la désignation des vins vaudois" devrait réunir en un seul et même texte toutes les dispositions actuellement contenues dans les règlements sur les AO, les AOC, la qualité et la mise dans le commerce des vins vaudois, et contenir les nouvelles bases légales relatives à la création d'un "Premier Grand Cru".

En fin d'année 2008, alors même que le projet n'est pas achevé, de farouches oppositions ont surgi, et une interpellation au Grand Conseil a été déposée ...

## Sources d'informations complémentaires

### Agriculture

---

Pour tout renseignement complémentaire, [info.sagr@vd.ch](mailto:info.sagr@vd.ch) ou Service de l'agriculture, Rue Caroline 11, Case postale, 1014 Lausanne, tél. 021/316 62 00, fax 021/316 62 07.

### Economie rurale

---

a) Bail à ferme agricole

- circulaire explicative concernant le bail à ferme agricole (décembre 2008)
- mise à jour du document "Droit du bail à ferme agricole" (idem)

[www.vd.ch/fr/themes/economie/agriculture/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/agriculture/)

b) Economie alpestre

- Gest'Alpe Info (avril et décembre 2008)

### Cultures spéciales

---

#### Arboriculture

- rapport phytosanitaire annuel

Ce document peut être obtenu sur demande auprès de la Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 91 85, fax 021 557 91 80.

e-mail : [station.arboriculture@vd.ch](mailto:station.arboriculture@vd.ch)

#### Culture maraîchère

- Rapport phytosanitaire annuel
- Site internet [www.legumes.ch](http://www.legumes.ch)

Le rapport susmentionné peut être obtenu auprès de l'Office central vaudois de la culture maraîchère (OCVCM), av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 804 93 93, fax 021 804 93 99,

E-mail : [infos@legumes.ch](mailto:infos@legumes.ch)

### Viticulture

---

Brochure "Registre cantonal des vignes 2008"

•

Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2008"

•

Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2008 (paraît au début d'avril 2009)

•

Rapport phytosanitaire 2008.

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud, sous forme de résumés pour les deux brochures (<http://www.vd.ch/fr/themes/economie/viticulture/>).

Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : [info.ocv\(at\)vd.ch](mailto:info.ocv(at)vd.ch)).

## **Formation professionnelle agricole, Agrilogie**

---

- Informations complémentaires : [www.agrilogie.ch](http://www.agrilogie.ch)
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel
- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Grange-Verney  
1510 Moudon  
Tél 021 / 995 34 34  
Fax 021 / 995 34 30

- Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin  
Avenue de Marcelin 29  
1110 Morges  
Tél. 021 557 92 50  
Fax 021 557 92 51

## **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF**

---

- Informations complémentaires : [www.cemef.ch](http://www.cemef.ch)
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF  
Chemin de Grasse 1  
1110 Morges  
Tél 021 / 557 90 90  
Fax 021 / 557 90 91

**Groupes de prestations**  
**307.0 Administration générale**

**307.0 Administration générale**

Gestion et administration.

**Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## Groupes de prestations

### 307.1 Formation continue et information aux partenaires

#### 307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

#### Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

**Groupes de prestations**  
**307.2 Appui juridique**

**307.2 Appui juridique**

Concevoir, appuyer et conseiller.

**Descriptif**

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

**Groupes de prestations**  
**307.3 Aménagement communal**

**307.3 Aménagement communal**

Aménagement communal

**Descriptif**

**1) AMENAGEMENT COMMUNAL**

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

**Groupes de prestations**  
**307.4 Aménagement cantonal et régional**

**307.4 Aménagement cantonal et régional**

Aménagement cantonal et régional (ACR).

**Descriptif**

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

**Groupes de prestations**  
**307.5 Groupe opérationnel des pôles**

**307.5 Groupe opérationnel des pôles**

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

**Descriptif**

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

**Groupes de prestations**  
**307.6 Hors zone à bâtir**

**307.6 Hors zone à bâtir**

Hors zone à bâtir (HZB)

**Descriptif**

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

**Groupes de prestations**  
**307.7 Améliorations foncières**

**307.7 Améliorations foncières**

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

**Descriptif**

**1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF**

- . Suivre les études préliminaires.
- . Assister la constitution des syndicats.
- . Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- . Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- . Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- . Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- . Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- . Suivre la procédure du nouvel état.
- . Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- . Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- . Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- . Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- . Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- . Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- . S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- . Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- . Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- . Préaviser les règlements communaux.
- . Suivre les dossiers de correction de limite.
- . Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- . Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- . Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

## **2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF**

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

## **3) GESTION FONCIERE**

### ***Morcellement et faisabilité foncière***

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Sur le plan organisationnel

---

1. L'année 2008 a vu la création d'une division "**Améliorations foncières**" avec le transfert, depuis la division "**Aménagement communal**", de la section "**Gestion foncière**" ceci sans entamer les bases de la collaboration instituée pour la coordination de l'aménagement du territoire (AT) et des aspects fonciers (AF) dans les terrains à bâtir.
2. Pour l'Aménagement communal, les sujets majeurs de la coordination de l'aménagement du territoire (AT) et des aspects fonciers (AF) se situent principalement dans le périmètre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) avec les plans directeurs localisés (PDL) de Malley et de l'Arc-en-Ciel. Le service a également été actif dans la promotion de la solution vaudoise de coordination AT – AF lors de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et à l'occasion du séminaire de la fédération des urbanistes (FSU) portant sur la thématique "Réalité foncière et projet urbain".
3. Quant au domaine "**Hors zone à bâtir (HZB)**", aucun changement pour 2008. Néanmoins, certains remaniements sont prévus pour 2009. Cependant, il y a lieu de relever que le domaine HZB a vu une fois de plus sa charge de travail augmenter tant en ce qui concerne le nombre de dossiers que leur complexité et les lacunes qu'ils comportent d'où des retards parfois conséquents dans le traitement des cas. Toutefois, en 2008, la situation c'est considérablement améliorée et les retards ont partiellement été comblés.
4. En 2008, le "**Groupe opérationnel des pôles (GOP)**" a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des projets des pôles. En outre, suite à l'abrogation du décret des pôles puis l'adoption de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) est intervenu le lancement de la mise en oeuvre de la LADE avec à la clé l'adaptation des pratiques administratives ceci dans l'optique d'une mise à jour de la PPDE pour la fin 2009.
5. Enfin, en ce qui concerne les divisions "**Aménagement cantonal et régional**" et "**Aménagement communal**" ces dernières doivent faire face à plusieurs changements de collaborateurs et clôturent l'année 2008 avec un effectif remanié pour moitié par rapport à août 2007. Cette situation découle de la redistribution interne des tâches dans le cadre de la fusion de juillet 2007 qui a eu pour conséquences un nombre important de rotations internes et de départs entre fin 2007 et 2008 avec de longues périodes de vacances de postes soit jusqu'à 6 postes ouverts.

Cette importante réorganisation a également permis de mettre en place des outils communs de gestion et de contrôle tels que :

- suivi des projets
- suivi financier
- volet juridique (harmonisation des procédures notamment pour les constructions illicites)
- volet administratif (refonte de certains processus "métier" et établissement de directives notamment pour les mandats et les archives).

### Politique cantonale en matière de développement territorial

---

A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :

- L'approbation le 18 juin 2008 par le Conseil fédéral du Plan directeur cantonal (PDCn) avec entrée en vigueur le 1er août 2008. A la suite de cette entrée en vigueur est intervenue la mise en place de la Commission paritaire du PDCn.
- Au 1er mars 2008, entrée en vigueur de la modification du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions du 19 septembre 1986 (RLATC). Ce chantier législatif d'importance majeure a touché plus de la moitié des articles du règlement ainsi que les annexes qui sont adaptées à différentes modifications légales fédérales et cantonales.
- La mise en consultation du Plan sectoriel de la troisième correction du Rhône "Secteur Chablais". Il a pour objectifs d'assurer une protection contre les crues, de préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve, de délimiter l'espace Rhône et les zones de dangers naturels ainsi que d'en définir les règles de gestion territoriale.
- La mise sous toit du guide-conseil "Application de l'article 81a LATC dans la planification communale".
- Enfin le SDT a apporté sa collaboration tant technique que juridique à l'élaboration du programme pour la réalisation des cartes de dangers naturels et sismiques avec à la clé une analyse de la jurisprudence, de la législation des autres cantons et, en sus, les options à prendre pour les modifications légales et du PDCn. Une démarche pratiquement similaire a été engagée pour les éoliennes.

## **Politique cantonale en matière d'améliorations foncières**

---

- Pour le domaine "**Améliorations foncières**", en termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2008, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettront la mise sur le marché de 3'100 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2008.

## Projets particuliers

Le service du développement territorial (SDT) s'est occupé, pour l'année 2008, de multiples projets que ce soit au stade de leur élaboration ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire et des améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

### Plan directeur cantonal (PDCn)

---

Outil stratégique de conduite complémentaire à la planification financière et au programme de législature, le PDCn coordonne les activités qui ont une incidence sur le territoire. Le nouveau Plan directeur cantonal (PDCn) a été approuvé le 18 juin 2008 par le Conseil fédéral après examen par les services fédéraux et les cantons voisins, soit une année après son adoption par le Grand Conseil. Le PDCn est ainsi entré en vigueur le 1er août 2008. La première adaptation du PDCn a été lancée en septembre 2008. Elle répondra aux exigences du Conseil fédéral formulées d'une part dans le rapport d'examen (développement de la cartographie, bâtiments hors zone à bâtir, remarques de détail), d'autre part concernant l'intégration des projets d'agglomération dans les plans directeurs cantonaux. Pour ces deux points, le délai est fixé par la Confédération à décembre 2010. [www.vd.ch/plan-directeur](http://www.vd.ch/plan-directeur)

### Projets d'agglomération

---

Dans les délais impartis par la Confédération, trois des cinq agglomérations que compte le Canton ont déposé un projet à Berne en décembre 2007. Ces trois dossiers ont été évalués en 2008 et ont obtenu un bon taux de co-financement des projets d'infrastructures. Les deux autres agglomérations Riviera et Monthey/Aigle ont signalé leur intention de déposer un projet.

#### Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

En 2008, le travail a principalement porté sur : la mise au point de l'étude des axes forts de transport public urbain, le suivi de l'examen du PALM par la Confédération, le recrutement et l'installation des collaborateurs du Bureau technique, la création d'un bureau politique, la définition des modalités de mise en œuvre du PALM (tableau de bord, programme d'études de détail, manuel de projet, etc.) et des actions de communication. Le service a poursuivi sa collaboration avec les régions et les communes dans les projets SDRM (schéma directeur de la région morgienne), SDOL (schéma directeur de l'Ouest lausannois), SDNL (schéma directeur du Nord lausannois), SDEL (schéma directeur de l'Est lausannois), SDCL (schéma directeur du Centre lausannois (projet Métamorphose). [www.agglo-lausanne-morges.ch](http://www.agglo-lausanne-morges.ch).

#### Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)

En 2008, les études sur les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) prévus par le PAFVG ont été lancées. Le service a poursuivi sa collaboration avec les régions et les communes dans les projets SD Axe NStCM (Nyon-St-Cergue-Morex)PACA, SD Terre Sainte, SD Ouest-rollois. [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org).

#### Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)

L'effort principal a porté sur l'organisation de la mise en œuvre. Un bureau d'agglomération définitif fonctionne depuis octobre 2008. Les différents projets prévus ont été organisés en modules. Pour la plupart, les cahiers des

charges des concepts généraux ont été rédigés et les mandataires ont commencé à travailler. Une première coordination de tous les modules aura lieu en février 2009. Dans le cadre de cette opération, des études ont été engagées telle que le coteau Est à Yverdon-les-Bains. [www.aggloY.ch](http://www.aggloY.ch)

### **Projet d'agglomération Riviera**

En 2008, le district de la Riviera a engagé une pré-étude en vue d'établir un projet d'agglomération en collaboration avec 5 communes fribourgeoises + 3 communes du bassin de Villeneuve. Fin 2008, le diagnostic, le bilan et les perspectives ont été présentés. Les conclusions de la pré-étude seront connues en mars 2009. Parallèlement, le SDT a mené plusieurs séances d'organisation et de mise au point afin d'optimiser sa collaboration avec la Riviera.

### **Projet d'agglomération Monthey/Aigle (PAMA)**

Suite aux conclusions positives de la pré-étude menée en 2007, Chablais Région a initialisé l'étude urbanisation/mobilité, via une charte d'intention signée par les communes et les 2 cantons (VD et VS). Le SDT a participé activement à cette nouvelle phase tant sur le plan administratif, technique (rédaction du cahier des charges, analyse des offres, procédure marchés publics) que financier.

## **Planifications directrices régionales**

---

### **PDR intercantonal de la Broye**

Premier plan directeur régional intercantonal, le projet broyard a pour objectif de doter la région d'ici 2010 d'une stratégie territoriale (plan directeur régional) et économique (stratégie économique régionale). Suite à l'adoption d'un avant-projet début 2008 qui définissait les grandes lignes du développement souhaité, la région a achevé en décembre 2008 la rédaction de son projet qui sera mis en consultation au printemps 2009.

### **PDR région de Nyon**

Avancement du processus d'élaboration du PDRN, rédaction du volet stratégique et définition du processus de concertation.

## **Réactualisation des sites stratégiques**

---

La démarche de réactualisation des sites stratégiques de la politique des pôles de développement s'est poursuivie notamment en privilégiant des processus intégrant les thématiques déterminantes du développement territorial (urbanisme, économie, mobilité, environnement et paysage) :

- SDAN, schéma directeur de l'agglomération nyonnaise : 1ère phase de mise en œuvre du schéma directeur en précisant les conceptions directrices liées aux différents chantiers : RDU, route de distribution urbaine, mobilité douce et espaces publics, relocalisation partielle des terrains de l'agroscope Changins – Wädenswill et stratégie de communication.
- SDGV, schéma directeur de Gland-Vich : lancement d'une étude AF-AT afin de clarifier et coordonner les conditions de mise en œuvre du développement de tout le secteur ouest des communes de Gland et Vich.
- EES Rolle : élaboration de l'Étude environnementale stratégique (EES) pour le secteur Centre Rolle/Mont-sur-Rolle, suivi des projets stratégiques (agrandissement A-One) et finalisation de la Conception directrice (2009).
- SDOL - chantier 2 : élaboration des PDL accompagnés des études de faisabilité AF-AT (Malley et de l'Arc-en-Ciel).
- MEP Payerne : réalisation de la procédure de mandats d'études parallèles, redéfinition des mandats (PDCOM, PDL).

- Moudon : présentation des résultats du concours EUROPAN, cadrage de la suite de la procédure (ateliers participatifs, conception directrice), coordination avec le projet AvantiBOIS, cadrage de l'étude de faisabilité AT-AF, coordination étude accessibilité routière.
- PST-YParc Yverdon : réalisation de 3 études test, modification du PPA PST Y-Parc, coordination de l'implantation des projets stratégiques.
- PAC Littoral Parc : poursuite de la révision du PAC LittoralParc qui devrait s'achever dans le courant de 2009.
- EES Pré-Blanc St-Légier-La Chiésaz : élaboration de l'Étude environnementale stratégique (EES) Pré-Blanc, coordination avec le projet d'agglomération.

## Valorisation des gares

---

Dans le même esprit que pour les démarches de réactualisation des sites, mais dans le cadre de la valorisation de nouveaux secteurs en lien avec les principales gares CFF cantonales, plusieurs projets ont été développés :

- PDL Gare Coppet : élaboration d'un PDL avec intégration des problématiques conjointes liées à des volontés simultanées de développement d'un site bien localisé et de préservation d'un patrimoine.
- PDL Gare de Morges : approbation partielle (sans la gare routière) du PDL Morges Gare sud par le Conseil communal de Morges.
- PDL Gare de Villeneuve : élaboration du PDL, coordination avec la commission d'urbanisme du Conseil communal de Villeneuve.
- MEP Gare-Lac Yverdon : intégration du projet de valorisation du secteur entre la gare et le lac à Yverdon, dans le projet d'agglomération aggroY et préparation du processus de PDL.
- MEP Gare de Palézieux : étude préliminaire pour la suite du processus MEP et dans la perspective de développement par étapes des secteurs à urbaniser autour de la gare.
- PPA Gare Cully : élaboration du PPA, prise en compte des contraintes LPPL .
- SD Gare du Brassus : schéma directeur du secteur de la gare du Brassus.

## Valorisation prospective

---

Deux importants projets de valorisation prospective portant sur le projet AvantiBOIS: recherche d'une localisation pour le projet AventiBois (Lignopôle) par l'étude de deux sites sur Grandson et Moudon (étude de faisabilité 2009) et le projet Dorigny Sud : Étude environnementale stratégique (EES) pour l'implantation d'un grand commerce coordonné avec les objectifs de développement identifiés par le PALM/SDOL

## Autres projets

---

Le SDT est également engagé sur plusieurs autres grands projets tels que :

- La réalisation ou la révision des plans directeurs communaux (PDCom) se poursuit et nous pouvons mentionner cette année les travaux de Morges, du Lieu, de Bottens, Prangins et Morrens.
- On retiendra, parmi les communes qui poursuivent la révision de leur Plan général d'affectation: Crans-près-Céligny, Gimel, Cossonay, Rougemont, Carrouge, Lucens, Saint-Légier, Denges, Froideville, Yens, Grancy.
- Pour les principaux plans partiels d'affectation: ceux destinés à l'extension de la zone industrielle de Chavornay, au déplacement de l'entreprise BOBST à Mex - Vufflens-la-Ville - Villars-Sainte-Croix, à la révision de la planification du périmètre des anciennes câbleries de Cossonay - Penthaz, au domaine skiable d'Isenau et à l'École hôtelière à Lausanne.

- Le SDT est également engagé sur plusieurs projets qui nécessitent l'élaboration d'un plan d'affectation cantonal (PAC); parmi eux: les décharges pour matériaux de Forel (Lavaux), Bofflens, Crans-près-Céligny, le site éolien de Sainte-Croix et l'adaptation de celui des Hautes écoles pour l'IDHEAP et la reconversion de l'usine Leu à Chavannes-Renens.

Rapport annuel de gestion 2008  
Département de l'Économie (DEC)  
Service du développement territorial (SDT)

**Sources d'informations complémentaires**

## Groupes de prestations

### 56.4 Equipements sportifs

#### 56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

#### Descriptif

- -Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Département formation, jeunesse et culture.
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).

**Groupes de prestations**  
**56.3 Promotion du sport**

**56.3 Promotion du sport**

Promotion du sport.

**Descriptif**

- -Organisation et développement du mouvement Jeunesse et Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Public.

**Groupes de prestations**  
**56.2 Education physique**

**56.2 Education physique**

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

**Descriptif**

- -Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (157).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (634) et maîtres généralistes (env. 6200).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

## Groupes de prestations

### 56.1 Organismes sportifs internationaux

#### 56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

#### Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes organisateurs de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Swiss Olympic.

**Groupes de prestations**  
**56.0 Administration**

**56.0 Administration**

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## **Événements marquants, évolutions significatives**

### **Le SEPS en 2008, c'est :**

#### **Sur le plan interne**

- 2 mutations au sein du personnel (gestionnaire Jeunesse et Sport et secrétaire du Chef de service).

#### **La publication**

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec le dessinateur Tom Tirabosco
- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de trois numéros de la revue "Espaces Pédagogiques"
- de trois numéros de la revue "Olympic Capital Quarterly" en collaboration avec la Ville de Lausanne
- d'une lettre d'information aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"

#### **La mise sur pied**

- de la traditionnelle soirée des Mérites sportifs vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) qui s'est déroulée à Moudon et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2008, ainsi que la remise d'un prix Fair-play.

#### **L'organisation et la direction**

- d'une séance plénière des maîtres d'éducation physique des écoles professionnelles
- de 11 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 6 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 68 cours J+S regroupant 1'762 participants (22 cours de formation de moniteurs pour 506 participants, 2 cours de formation de coaches pour 80 participants, 39 cours de perfectionnement de moniteurs pour 972 participants, 5 cours de perfectionnement de coaches pour 204 participants)

#### **La supervision**

- de près de 800 camps sportifs scolaires concernant plus de 27'000 élèves
- du sport scolaire facultatif pour plus de 19'000 élèves
- de plus de 2'600 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 46'800 jeunes

- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 140 établissements scolaires
- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

### **La conduite de nombreux dossiers, parmi lesquels :**

#### **Dans le secteur scolaire :**

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le soutien d'actions scolaires concernant l'Euro 2008
- la réalisation de fiches d'éducation physique à l'attention des maîtres d'éducation physique. Cet outil didactique a été officiellement reconnu par la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin)
- la poursuite de l'étude et mise en application de divers projets liés à l'harmonisation scolaire (HARMOS, PER, qeps.ch, etc...)
- l'élaboration de solutions pour permettre de palier au déficit d'enseignement de la natation dans l'école vaudoise et d'enseignement de l'EPS dans les gymnases et les écoles professionnelles à plein temps (=/= formation duale)

#### **Dans le secteur du sport associatif :**

- la création, rédaction et diffusion d'une lettre d'information annuelle pour les 1'450 clubs sportifs vaudois : VD-Sport-Info
- les travaux préparatoires pour un nouveau statut juridique du Fonds du Sport
- l'organisation et la conduite de la rencontre annuelle des associations sportives vaudoises
- la conduite de projets en lien avec l'Euro 2008
- les travaux de la Commission cantonale du Fonds du sport
- les travaux exploratoires pour l'acquisition (construction ?) d'une Maison du sport vaudois par le Fonds du sport

#### **Dans le secteur du sport international :**

- le lobbying pour aboutir à l'approbation par le Conseil Fédéral du maintien de la pratique de l'exonération fiscale des Fédérations et organisations sportives internationales qui installent leur siège sur sol vaudois
- la préparation de l'arrivée de deux fédérations importantes, à savoir la Fédération internationale de Gymnastique à Lausanne et la Fédération internationale de Basket, cette dernière ayant acheté un terrain à Mies pour y construire son futur siège
- les diverses actions de promotion menées conjointement par le Canton et la Ville de Lausanne lors des Jeux olympiques au Swisshôtel de Pékin
- une implication importante dans le comité de direction et d'organisation de Gymnaestrada 2011 qui se déroulera à Lausanne

#### **Dans le secteur Jeunesse et Sport :**

- le lobbying pour faire en sorte que la Confédération finance comme elle l'avait promis la majeure partie du nouveau programme de J+S Kids

## Projets particuliers

### Projets particuliers ayant un impact probable sur l'évolution du service

- La mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport
- Le lancement d'une initiative populaire de la loterie Romande sollicitant l'attribution de tous les jeux d'argent à l'utilité public soit au Fond du sport (Bénéfices des loteries attribués au Canton)
- La construction du quatrième immeuble de la Maison du sport international à Lausanne
- Le renforcement de la présence du Canton de Vaud avec la Ville de Lausanne lors de grandes manifestations internationales multisports (Sportaccord, Session du CIO, Jeux Olympiques)
- Le programme fédéral Jeunesse et Sport J+S Kids : ouverture (élargissement) du programme J+S à la classe d'âge 5-10 ans avec pour conséquence pour le SEPS la mise sur pied de 8 à 10 cours supplémentaires par année et une augmentation du volume de travail s'agissant du traitement des offres de cours 

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

## Sources d'informations complémentaires

### **Autres informations en lien avec le service**

---

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#).

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).